

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 05 octobre 2017**

**DELIBERATION N° 165/10/2017 : CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE C AU SERVICE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 05 octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 septembre 2017.*

**Présents Titulaires : 34**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Philippe FRANCOIS à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI.

**Absents Excusés : 2**

Madame, Monsieur, Aline CASTILLO, Bernard PAILLARES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Monsieur Marc BOURDONCLE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 16 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriales ;

Vu le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°230/12/2016 du 22 décembre 2016 relative à la présence postale territoriale – avis sur le projet de modification et de développement des points de présence postale à Montauban ;

Vu la délibération du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, n°27/2/2017 du 9 février 2017 relative à la création d'une agence postale urbaine à la pépinière d'entreprise – convention avec La Poste ;

Vu la délibération du Grand Montauban Communauté d'Agglomération n° 102/6/2017 du 29 juin 2017 portant création d'un emploi permanent à la Direction Economie, Tourisme et Emploi ;

Dans le cadre d'un partenariat entre La Poste et les collectivités territoriales, l'agence postale urbaine de MONTAUBAN ALBASUD a été créée.

Cette agence située 35 avenue du Danemark, dans les locaux de la pépinière d'entreprises propose aux professionnels des produits et services tels que des produits et services postaux, des services financiers et prestations associées, une borne d'informations tactile.

A cet effet, Madame la Présidente a été autorisée à signer une convention de partenariat par délibération susvisée. Cette convention définit d'une part, les conditions dans lesquelles ces services sont proposés, et d'autre part, la prise en charge par la Communauté d'Agglomération de la gestion de l'agence.

Dans ce cadre, un agent titulaire de la Ville de Montauban a demandé sa mutation au Grand Montauban au Service développement économique, pour notamment assurer les missions précitées conformément aux procédures et conditions de vente définies par La Poste.

Cet agent de catégorie C, rattaché à la Direction du Développement Economique aura pour missions :

- l'accueil de la pépinière d'entreprises
- les relations avec les entreprises hébergées
- l'organisation du comité d'exploitation de la pépinière d'entreprises
- la gestion de l'agence postale implantée à la pépinière

Par conséquent, il convient de modifier le cadre d'emploi créé par délibération n°102/6/2017 du 29 juin 2017 et de créer à la place un poste de catégorie C de la filière technique afin d'accueillir par voie de mutation un fonctionnaire de la Ville.

Je vous rappelle que ce dispositif doit donner lieu au versement par La Poste, d'une indemnité compensatrice mensuelle.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 25 septembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- modifier le cadre d'emploi précité dans la délibération n°102/6/2017 et de créer un poste d'agent de maîtrise territorial,

- charger Madame la Présidente de solliciter auprès de La Poste, le remboursement des salaires et charges de l'agent en charge des missions effectuées pour son compte, conformément à la convention objet de la délibération du 9 février 2017,
- modifier le Tableau des Effectifs en conséquence.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- de modifier le cadre d'emploi précité dans la délibération n°102/6/2017 et de créer un poste d'agent de maîtrise territorial,
- de charger Madame la Présidente de solliciter auprès de La Poste, le remboursement des salaires et charges de l'agent en charge des missions effectuées pour son compte, conformément à la convention objet de la délibération du 9 février 2017,
- de modifier le Tableau des Effectifs en conséquence.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 6.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**1 0 OCT. 2017**

De sa publication le :

**1 0 OCT. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 06 octobre 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGE

